

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE TERR'ARBOUTS



EN RESUMÉ

Organisée dans un format hybride le 5 février 2021 de 15h00 à 17h00, sur le site du technopole Agrolandes à Haut-Mauco, la réunion publique du lancement de la concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque Terr'Arbouts a réuni près d'une centaine de personnes : 76 participants connectés à distance et 22 en présentiel. Une vingtaine d'avis ont été recueillis. Les porteurs du projet ont répondu à 11 questions.

L'évènement était organisé par Green Lighthouse Développement (GLHD), maître d'ouvrage, accompagné des représentants de l'association « Pujo Arbouts Territoire d'Agri Voltaïsme » (PATAV) à l'origine de ce projet agrovoltaïque, avec le support du cabinet ETHICS Group mandaté pour animer la concertation.

La rencontre était accessible sur inscriptions via le site internet du projet dans un format hybride : en présentiel (jauge limitée dans le respect du protocole sanitaire en vigueur) et en digital via l'outil de visioconférence Zoom.

Rythmée par des temps d'information et de questions/réponses, la réunion publique s'est déroulée dans une ambiance constructive et dans le respect des règles d'écoute de chacun.

Tous les participants, parmi lesquels les deux présidents des communautés de communes concernées, se sont appropriés la dynamique d'animation.

Plusieurs moyens de contributions étaient proposés aux participants : l'envoi de SMS en direct, la prise de parole directe et le fil de conversation de l'outil de visioconférence Zoom.

Chaque contribution a été prise en compte pendant l'animation. Les réponses aux questions posées sont reproduites dans ce présent compte rendu.

Le replay de la réunion est accessible en ligne dans la galerie du site internet du projet www.colidee.com/terrarbouts.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE TERR'ARBOUTS

PORTER À CONNAISSANCE

Conformément aux modalités de la concertation préalable au titre de l'article L121-16 du code l'Environnement, le public a été informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur les lieux concernés par la concertation quinze jours avant le début de la concertation.

L'avis de concertation préalable volontaire a notamment été affiché dans les locaux des mairies de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-le-Plan et Saint-Gein ainsi qu'aux sièges sociaux des communautés de communes concernées : CC du Pays Grenadois et CC du Pays de Villeneuve en Armagnac. Cet avis a aussi été diffusé sur leur site internet respectif et sur l'application Panneau Pocket utilisée par les communes de Castandet, Maurrin et Saint-Gein.

L'avis de concertation a été relayé par les sites internet d'autres communes membres des communautés de communes concernées : Arthez d'Armagnac, Bourdalat, Lacquy, Le Frêche, Montégut, Perquie, Saint Cricq Villeneuve, Saint Foy et Villeneuve de Marsan.

L'avis de concertation a été publié sur le site internet www.colidee.com/terrarbouts, principale voie dématérialisée du projet où le public peut suivre son actualité régulièrement mise à jour et contribuer à distance.

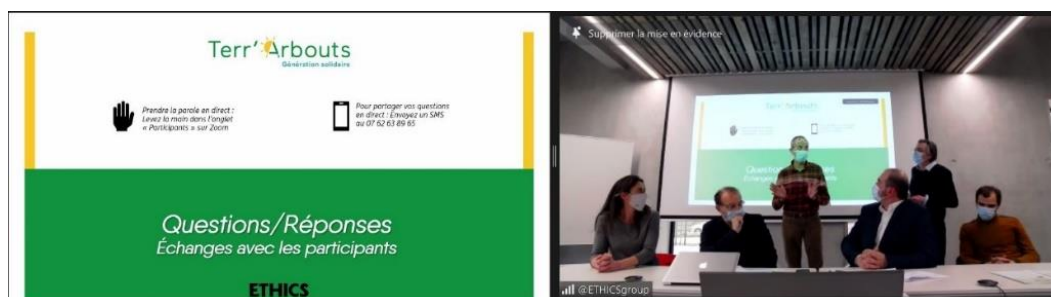
Un communiqué (annexe 1) a été diffusé à la presse locale et spécialisée une semaine avant la réunion publique du lancement de la concertation préalable volontaire.

Une invitation de rappel (annexe 2) a été diffusée à l'ensemble des parties prenantes - institutionnels, élus locaux, partenaires et associations - cinq jours avant la réunion publique du lancement de la concertation préalable volontaire.

De manière générale, les habitants des communes concernées ont été informés du projet et de la dynamique de concertation avec la distribution, entre décembre 2020 et fin janvier 2021, de « La première lettre d'information Terr'Arbouts ». Pour 5 des communes concernées, le document a été diffusé avec le bulletin municipal des fêtes de fin d'année. Sur le périmètre de la commune de Maurrin, c'est un agriculteur de l'association PATAV qui a réalisé la tournée de distribution.



Les différents supports du porter à connaissance : l'avis de concertation, le communiqué de presse et l'invitation (de g. à d.). Ces éléments sont disponibles sur le site internet du projet : www.colidee.com/terrarbouts



LE DÉROULÉ DE LA RÉUNION ET SES INTERVENANTS

La réunion publique était structurée en 4 temps forts faisant appel à différents intervenants :

1. **ENJEUX DU PROJET & PARTIES PRENANTES**
 - Jean-Marc FABIOUS, Directeur Général GLHD, représentant de la maîtrise d'ouvrage
 - Jean-Michel LAMOTHE, président de l'association PATAV, représentants des porteurs du projet
 - Jean-Marc GOURDON, membre de l'association PATAV
 - Jean-Yves ARRESTAT, président CdC Villeneuve, maire de Perquie et membre du SYDEC
 - Pierre LESPARRE, directeur pôle territoire à la Chambre d'Agriculture
 - Jean-Michel ANACLET, vice-président et responsable des questions foncières à la Chambre d'agriculture
2. **CARACTÉRISTIQUES DU PROJET**
 - Lisa SAVIO, cheffe de projet Terr'Arbouts (GLHD)
 - Benjamin LOBET, représentant AGROLANDES & démonstrateur du projet
3. **DIAGNOSTICS & ÉTUDES EN COURS**
 - Jeanne ROOY, représentante du bureau d'études Biotope
4. **LES CONCERTATIONS PRÉALABLES (TECHNIQUE ET VOLONTAIRE)**
 - Jérôme BOURGEOIS, animateur de la concertation (ETHICS Group)

Le support de présentation de la réunion publique et son enregistrement sont disponibles en ligne sur le site internet du projet : www.colidée.com/terrarbouts .

Dès l'ouverture de la réunion publique et pendant toute la durée de la rencontre, les participants ont été invités à réagir librement. Chacun des avis et commentaires a été énoncé au fur et à mesure par l'animateur de la concertation.

Les réponses apportées en direct aux questions posées sont reproduites dans le présent compte-rendu.

LES RÉPONSES AUX 11 QUESTIONS POSÉES EN DIRECT

Question 1 par sms (anonyme)

Qu'est-ce qui garantit que la culture sera pérennisée sous les panneaux dans le temps ? Et que le revenu issu de l'énergie est suffisant ? Y a-t-il une réglementation qui encadrerait l'agrivoltaïque et obligerait une culture pour percevoir le revenu de l'énergie ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD) : La compensation reversée à l'agriculteur est liée au fait qu'il travaille la terre dans la centrale agrivoltaïque. La notion même d'agrivoltaïsme est liée à la notion : pas de culture, pas de revenu. C'est un « deal » que nous avons, qui est contractualisé. Pour nous [GLHD], il n'est pas question de créer du projet alibi ou de se servir d'une terre agricole pour qu'il n'y ait pas de production agricole.

Ceci est d'abord un projet agricole. Nous parlons d'une zone de captage des eaux, de qualité de l'eau, de santé publique sur 1 400 hectares. Nous venons ensuite, dans ces 1400 hectares, avec une grappe de petits projets qui vont permettre d'accroître le revenu et vont permettre de passer ce cap, d'aller dans une nouvelle agriculture et dans l'innovation.

Une deuxième garantie, qui est vraiment importante, c'est la transmission de la partie exploitation. Il est bien évident, si je prends le cas d'un jeune agriculteur qui veut s'implanter dans un territoire, il va bien prendre sa retraite un jour aussi, il va falloir permettre à quelqu'un de venir s'installer ensuite. Avec un revenu, on peut s'installer, on peut investir. Les banques ont plus de facilité à prêter. Avec l'agrivoltaïsme, on va avoir cette capacité à construire quelque chose de nouveau et à poursuivre une activité, ce qui veut dire qu'on poursuit de la taxe, parce qu'on poursuit derrière la capacité pour les communes et les communautés de communes à investir et à maintenir leurs services publics à destination des habitants. S'ils ne sont pas dans cette zone de captage, ils restent quand même sur le territoire de ces communautés de communes, ce qui rend le projet encore plus solidaire.

Questions 2 et 2b par sms de Mme Monique Turpin et anonyme (même sujet)

Il faut de nombreuses années pour nettoyer les terrains agricoles des substances pathogènes. Dans ce cas, comment nous assurer qu'en construisant une structure photovoltaïque nous n'aurons pas dans 30 ans les mêmes problèmes des produits sanitaires ? Les panneaux sont-ils recyclables ? Combien coûte le recyclage de panneaux photovoltaïques ? »

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD) : Dans les centrales photovoltaïques, ce sont des matières extrêmement simples et inertes. Vous avez une structure qui va porter le panneau qui est constituée de métal et d'aluminium, ce sont des matières recyclables où on sait qu'il n'y a pas de transmission de matières polluées. Le panneau en tant que tel, c'est encore plus simple, il est majoritairement constitué de silice et de verre, c'est-à-dire que ça se recycle. J'en profite pour dire qu'en France, on a inauguré mi-2018, une usine à côté d'Aix-en-Provence (Usine de Rousset dans les Bouches du Rhône) où l'on traite à compression. Donc aucun traitement chimique pour 95 % du panneau. **On mettra le lien sur internet** qui décrit justement tout le processus de traitement du panneau. En fait, on n'a pas vraiment de problématique de recyclage ni de transferts de polluants vers le sol puisque n'avons pas de matière polluante dans le panneau photovoltaïque. **(Le lien internet en question : <https://www.pvcycle.fr>)**

Question 3 par sms (anonyme)

Quel est le bilan carbone de ce projet ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD) : Je ne peux pas le donner aujourd'hui. Pour deux raisons très simples : nous lançons la concertation et la définition exacte de chacune des parcelles n'est pas faite. Nous n'avons pas encore fait les dessins à ce jour. On va discuter lors de cette concertation de l'insertion paysagère, notamment les relations avec l'espace au fil l'eau que l'on va finaliser ensemble. Tout ce que l'on peut dire, c'est que globalement la fabrication d'une centrale agrivoltaïque correspond à la fabrication du panneau, son transport, son recyclage et l'ensemble des éléments de la centrale. Le retour sur investissement, si je puis dire, du bilan carbone se situe entre 2 et 3 ans. Je précise que tous ces chiffres seront disponibles quand nous aurons finalisé la définition du projet et de chacun des ilots.

Question 4 par sms (anonyme)

Comment fonctionnera le démantèlement dans 40 ans ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD) : Dans 40 ans, la centrale agrivoltaïque est une forme de lego. La problématique du démantèlement qui n'en n'est pas vraiment une, il va falloir qu'on trouve le moyen de toutes les innovations qui auront été mise dans la centrale. Par exemple, les systèmes d'irrigations sur les structures, ça sera la partie manuelle à démonter. Pour le reste, ce sont des pieux battus qui sont enfoncés dans le sol comme pour les rails d'autoroutes, il suffit de les tirer et de les enlever. Et les panneaux comme je vous disais, on les prend et on les récupère. Il y a une taxe qui est payée à l'achat de ces modules qui est faite pour financer le recyclage de ces panneaux.

Question 5 par sms (anonyme)

Comment pouvez-vous dire que votre projet ne va pas entraîner d'artificialisation du sol ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD) : Je pourrai laisser la parole aux agriculteurs sur la partie culture. Pour le reste, dans une centrale au sol, il y a une micro-artificialisation qui est le pieu installé qui va supporter le panneau, pour autant tout l'espace sera utilisé. Il y a des chemins pour accéder, mais ce sont les chemins qu'utilisent les tracteurs au même titre que n'importe quelle exploitation.

Réponse de M. Jean-Michel Lamothe (PATAV) : Aujourd'hui, il y a plein de pistes pour travailler avec des panneaux solaires. Ce ne sont pas des cultures que l'on menait traditionnellement comme le maïs. Je ne l'ai pas dit mais dans ce réseau d'agriculteurs touchés, en fait, c'est 40 % d'éleveurs et 70 % de cultures en maïs. On va abandonner ces cultures au profit de plantes comme les plantes médicinales. On est en contact avec les agroindustriels. L'idée c'est de mener une création de nouvelle biodiversité et aussi d'être une référence, pourquoi pas nationale. Donc c'est beaucoup d'abeilles sur la zone, travailler entre chaque rangée de panneaux sur différentes cultures et ça peut être allier des plantes qui vont se protéger les unes les autres. C'est plein de pistes que l'on va lancer sur le pilote ici à Agrolandes mais en tout cas, il y a plein de perspectives, surtout en zéro-phyto.

Relance de M. Jérôme Bourgeois (ETHICS)

Pour finir et revenir à la question, comment pouvez-vous garantir qu'il n'y aura pas d'artificialisation des sols ? C'est parce qu'on maintient l'activité agricole au sol ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD) : Tout à fait et c'est là tout l'objectif, comme je le disais tout à l'heure, on ne fait pas de l'énergie de conquête. On fait au contraire de l'agrivoltaïsme. On va utiliser les deux technologies pour ne pas artificialiser.

Pour compléter, je dirais que c'est un moment fort où l'on doit faire des choix et définir les choses. Pour nous et pour le monde agricole, on n'appelle pas ça de l'artificialisation. Nous faisons de l'agrivoltaïsme dynamique, c'est-à-dire que les panneaux vont bouger pendant la journée. Vous allez avoir de la culture de plantes en dessous. Certaines plantes ont la nécessité d'avoir de l'ombre, notamment au moment le plus chaud pour que leurs fruits, leurs feuilles, restent dans un état attractif, convenable et commercialisable. Dans les centrales agrivoltaïques où il y a de l'élevage, ces panneaux dynamiques et pour certains fixes permettent aussi un bien-être animal avec un refuge très clair lors d'événements météorologiques que ce soit la grêle, la pluie ou des excès de chaleur, qui leur permettent de s'ombrager à ce moment-là. D'ailleurs, dans toutes ces centrales, il y a une continuité de toute la couche végétale au sol qui n'est pas impactée.

Question 6 par sms (anonyme)

Pourriez-vous éclaircir la notion de compensation présentée par le monsieur de la chambre d'agriculture ? Quel est l'objectif de ce chiffrage ?

Réponse de M. Pierre Lesparre (Chambre d'agriculture) : La compensation agricole est destinée d'abord à une compensation collective. Elle ne revient pas individuellement à chaque agriculteur. Elle est fixée par le cadre de la loi comme indiqué sur la slide que vous avez à l'écran. Cette compensation est chiffrée, comme je l'ai expliqué, mais peut-être pas suffisamment détaillée sur le calcul de la perte générée par la non-exploitation agricole. Il y a les agriculteurs qui ont une perte, mais il y a aussi les opérateurs en amont, on peut citer les CUMA, on a cité les agrofournitures et les opérateurs avals. Ce chiffrage de compensation collective est destiné à être redistribué sur la zone. Ce ne sont pas nécessairement des euros. On a déjà quelque expérience en matière de compensation collective. Je pourrais en citer une qui est la plus emblématique avec un carrier qui prenait de la terre agricole pour l'extension de sa carrière. En compensation, il a stocké l'eau dans la carrière à destination des agriculteurs et ce qui a permis de conforter des cultures dans une zone où les sécheresses successives faisaient qu'il n'y en avait plus. Donc à partir de ce chiffrage, on calcule la charge de chacun. C'est un équilibre, il y a bien des retombées économiques sur le territoire après compensation de la perte agricole. C'est un peu technique mais j'espère que je suis assez clair.

***Compléments :** L'étude préalable agricole, obligation réglementaire, correspond à ce que l'on appelle l'étude de compensation. Cette étude consiste à faire l'état des lieux du milieu agricole (économie agricole globale), d'évaluer les impacts du projet et de prévoir des mesures de compensation collective dans le cas où il y a une perte pour le territoire. Elle est menée par la Chambre d'agriculture des Landes.*

Question 7 par sms de M. Yannick Lux

Bonjour, si vous n'utilisez pas les subventions ni les compléments de revenus (obligation d'achat loi solaire), à qui prévoyez-vous de vendre cette énergie produite et sous quel modèle ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD) : C'est une question extrêmement intéressante parce que c'est un nouveau modèle pour la France. Il existe depuis toujours à l'étranger, notamment avec les énergies renouvelables. Le modèle est extrêmement simple. Aujourd'hui, l'énergie solaire que l'on produit sur de grandes surfaces est produite à un prix qui est compétitif avec le marché de l'électricité. Le marché de l'électricité est alimenté par le charbon, le gaz, le nucléaire. Le solaire est arrivé à une maturité technologique qui fait qu'on va pouvoir vendre à ce que l'on appelle un distributeur : EDF, Engie, Total mais également tous les grands européens. Ils vont devoir, eux-mêmes, revendre à leurs clients. Il faut savoir que les gros énergéticiens ne sont pas propriétaire de toute la production d'énergie qu'ils revendent mais ils en achètent à d'autres. Nous allons vendre au travers de contrats d'énergie, appelés Power Purchase Agreement (PPA) en anglais, à des agrégateurs qui ont leurs propres clients. C'est un débouché innovant mais robuste dans le monde entier.

Question 8 de M. Eric Manchon (à distance)

Bonjour, merci pour la présentation de ce beau projet. J'ai une question qui rejoint les conditions d'utilisation de sol, qui a un caractère juridique. Les terres sont agricoles d'après une circulaire qui est déjà un peu ancienne datant de 2009. Ces terres sont réputées pour ne pas être adaptées au solaire. Donc on préconise qu'il puisse y avoir des compensations, comme vous l'avez expliqué. Dans ce cas-là, le classement des terres n'est pas forcément un classement agricole mais un classement permet l'implantation de centrale, ce n'est pas très clair.

Il y a deux choses qui ne sont pas très claires à mes yeux. La première : quel est exactement le régime juridique qui va permettre de mettre du solaire sur du terrain agricole ?

La deuxième qui est assez liée : on voit que pour une centrale au sol avec des panneaux orientés au sud, on couvre la moitié du sol par des panneaux et l'autre moitié restant libre. En gros, c'est 1 MW pour 2 hectares. Et là tel que je le comprends dans la présentation, vous avez à peu près le même type de densité de panneaux, donc ça ressemble terriblement à une centrale au sol classique. Je n'ai pas vu, en tout cas dans votre présentation, de particularité à part le fait que vous aillez décrit la culture elle-même (sans produits phytosanitaires, etc).

Donc est-ce que vous pourriez préciser à la fois cet aspect juridique et puis ce côté technique, en quoi la centrale diffère-t-elle d'une centrale normale ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD) : Alors pour la partie réglementaire, je ne suis pas le plus sachant. Je pense que la DDTM répondrait bien mieux que moi. Ce que je peux vous dire : en fait, on ne change pas la propriété ni l'objectif du sol. Cela reste une terre agricole parce que l'activité reste agricole sur ce terrain. Pour autant, on peut ce que l'on appelle l'« indicer », c'est-à-dire que l'on va demander une révision des documents d'urbanisme pour que cette zone A (agricole) dans le document d'urbanisme devienne zone Apv pour Agricole Photovoltaïque. Cela va permettre ainsi sa définition spécifique à chacun de ces documents et permette l'intégration d'agrivoltaïsme dans l'activité agricole. Comme on l'a dit tout à l'heure et c'est là tout l'intérêt de la concertation aussi.

Nous n'avons pas fini toutes les études, nous prenons une multitude d'avis, notamment les avis de la chambre départementale d'agriculture, de NCA, un autre bureau d'études spécialisé en agronomie et agriculture qui nous accompagne afin de déterminer le type de culture que nous pouvons mettre en place. Dans ce cas, nous n'utiliserons que peu des structures fixes qui sont orientées sud mais plutôt des suiveurs solaires qui sont des tables orientées nord-sud qui permettent le passage du tracteur entre ces tables, suffisamment larges pour permettre la mécanisation. Là aussi, on a encore un gros travail à mener avant la réalisation sur de nouveaux types de mécanisation avec de nouvelles cultures. Nous ne sommes pas proches d'une centrale photovoltaïque classique, bien que les composants soient les mêmes. L'objectif n'est pas le même vu qu'il y a un service agricole à mener en plus de son service de production d'énergie.

Question 9 par sms (anonyme)

Pensez-vous tester des cultures plus connues et plus répandues dans les conditions pédoclimatiques du sud-ouest comme le maïs, le blé... ?

Réponse de M. Jean-Michel Lamothe (PATAV) : Non, on les connaît parfaitement donc on a aucun intérêt. On sait aussi qu'il y a quand même un élément à prendre en compte : l'agroforesterie qui est de plus en plus répandue maintenant. On essaie de le répandre en France. L'avantage d'implanter des cultures sous les panneaux solaires, c'est que l'on s'exonère des racines de la concurrence, avec de nouvelles spécialités. On a des contacts bien avancés, on va aller chercher, on va travailler sur d'autres cultures pour créer une nouvelle biodiversité. Pour finalement, être un exemple pour d'autres régions ou d'autres zones avec des problématiques comme les nôtres.

Question 10 par sms de M. Destribats

Habitant à côté de la source mais pas agriculteur, je suis directement impacté. Quand est-ce que GLHD rencontre les habitants concernés ?

Réponse de M. Jérôme Bourgeois (ETHICS) : Vous allez être rencontré. Ça va faire partie de tout le dispositif d'information, de concertation et du dialogue interactif. Sachez que d'ores-et-déjà, en même temps que cette réunion publique se tient, le dossier de concertation a été mis en ligne sur le site internet. Vous allez pouvoir commencer à prendre de l'information sur le projet, vous l'appropriez et bien préparez la phase de dialogue qui va avoir lieu avec les habitants parce que, encore une fois, c'est un projet de faire ensemble. Comme énoncé par Jeanne Rooy du cabinet Biotopie, il y a des spécificités et des sensibilités qu'on va aller chercher. On va vous questionner sur votre expertise d'usages : comment intégrer le mieux possible le projet à côté de chez vous ? C'est ça l'objet de cette concertation.

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD) : Nous ne pouvons pas le faire en amont de la concertation parce qu'il nous fallait avoir une vue d'ensemble, connaître les zones qui étaient propices à pouvoir faire de l'agrivoltaïsme. Il fallait qu'on définisse des potentielles cultures, que l'on voie le paysage. C'est justement maintenant que l'on rentre dans cette phase de concertation où l'idée et le maître mot vont être le dialogue : c'est vous écouter les uns les autres pour comprendre les interactions et les enjeux ; c'est répondre à vos questions qui peuvent être extrêmement pragmatiques comme quelque chose de beaucoup plus large. L'objet de cette concertation est de finaliser ce projet avec vous. Pour notre démarche,

comme dit préalablement, il y a éviter, réduire, compenser. On ne cherche pas ni à réduire ni à compenser. On cherche à éviter, que ce soit d'un point de vue environnemental ou paysager. Le but est de créer de l'évitement, nous avons un espace suffisamment grand pour ça pour ne pas faire de la réduction. De toute façon, encore une fois, tout cela va faire l'objet de la concertation pour échanger avec une base documentaire commune pour discuter. Nous sommes vraiment là pour ça.

Question 11 par sms (anonyme)

« Quelle est la hauteur des panneaux solaire ? »

Réponse de M. Benjamin Lobet (Agrolandes) extraite de sa présentation du démonstrateur Terr'Arbouts : Deux hauteurs de panneaux trackers EXOSUN vont être testées, de 1,70 m et 2,5m [sur la ferme expérimentale en production végétale et animale qui va être mise en place].

[Ce qui nous permet d'introduire un site pilote sur une surface de 1 hectare. L'objectif étant d'avoir un banc d'essai en lien avec l'écosystème Agrolandes sur lequel on va pouvoir valider des itinéraires agricoles, des cultures, des techniques d'irrigations mais aussi des techniques de machinisme. Le pilote sera sur une zone au-delà du rond-point. Il permettra de valider des cultures et également d'adresser des itinéraires techniques sur l'irrigation et le machinisme. Sur ce pilote, nous envisageons l'agro solaire comme une technologie qui va permettre d'associer production agricole végétale et production d'énergie. Ce qui nous intéresse c'est le pilotage de l'ombre. Tout le pilote sera installé avec des panneaux mobiles pour piloter l'ombre apportée à la plante et prouver que ce pilotage a un effet bénéfique sur la plante.]

Compte-rendu de l'intervention dans la salle de M. Jean-Paul LABORDE de la Fédération des chasseurs des Landes

Le contexte des relations avec les porteurs du projet

M. LABORDE a d'abord rappelé le contexte des relations entre sa fédération et le maître d'ouvrage GLHD : « Nous avons eu l'occasion de participer à une première réunion avec les porteurs du projet en fin d'année 2020. Cette première prise de contact, destinée à porter des réclamations avec les ACCA concernées, a été intéressante. Après avoir étudié le projet dans son état actuel, nous pensons qu'il faut le resituer dans le contexte de notre département et plus largement même de notre région ».

La notion d'espace, culturellement importante pour le territoire

M. LABORDE a ensuite attiré l'attention du maître d'ouvrage sur l'importance de prendre en compte le contexte culturel du projet, les notions de répartition, de cloisonnement et d'espaces « qui sont ouverts physiquement et intellectuellement, où les gens peuvent accéder sans entrave ni se faire mettre dehors. Quand on se balade en forêt, on est libre, pourtant on est toujours chez quelqu'un. Les conflits sont rares » explique-t-il.

Dans ce sens, les éventuelles clôtures du projet vont avoir un impact culturel significatif, en particulier sur la perception des habitants qui vivent sur le territoire parfois depuis des générations.

« Puisque le maître d'ouvrage est dans une démarche d'innovation, il faut qu'il évoque cet aspect culturel, humain pour l'intégrer à la réflexion du projet. Cette question n'est pas seulement posée par les chasseurs » souligne M. LABORDE.

Le sujet de l'érosion des chasseurs

M. LABORDE annonce aussi que le projet pourrait participer au phénomène actuellement observé d'érosion des pratiquants de la chasse. Il estime à ce titre que le maître d'ouvrage pourra aussi aborder, en toute transparence et avec intelligence, cette question, en particulier celle des conséquences de la réduction numérique des chasseurs. « Il faudrait réfléchir à quelque chose d'autre de ce point de vue-là aussi » dit-il avant de préciser : « Le challenge est intéressant parce que sur le terrain les gens ne voient pas toujours les choses de manière précise, de manière construite ».

La gestion de la chasse et des milieux naturels dans un esprit très associatif

M. LABORDE aborde un troisième sujet : les acteurs du territoire qui ont l'habitude de gérer la chasse, les espaces, les milieux naturels, en coopération avec les propriétaires, « dans un esprit très associatif. Cette notion privative est aussi culturelle. Nous avons une expertise, une expérience concrète sur le terrain. C'est vrai pour les zones humides et d'autres sujets. S'il y a des choses à faire, il serait bien qu'elles se fassent ensemble » dit-il.

Jean-Marc FABIUS, représentant de la maîtrise d'ouvrage en tant que directeur de la société GLHD, apporte plusieurs réponses.

Il remercie tout d'abord M. Laborde pour sa participation physique à la réunion publique ce qui lui a permis de venir poser ses questions face caméra. Il répond aussi spontanément que « les réponses vont être élaborées dans les mois qui viennent ensemble » avant de préciser : « Nous parlons le même canard. Je suis périgourdin. Je viens d'une partie du département où la chasse et la pêche font partie de la vie. J'ai grandi dans une ferme et c'est un monde que je n'ai jamais quitté même si aujourd'hui je vis en milieu semi-urbain. Ce que je veux dire par là, c'est que la chasse comme les services publics, l'aide aux personnes âgées, représentent ces liens avec le territoire dont on ne fera jamais abstraction. Qui plus est la chasse dans les Landes ! C'est plus que culturel, même moi qui ne suis pas Landais, je le sais. »

Relever le défi d'être innovant dans la concertation Terr'Arbouts

M. FABIUS confirme ensuite qu'il a bien rencontré les représentants des chasseurs au mois de décembre, pour présenter l'ensemble du projet Terr'Arbouts. Il ajoute : « le défi que vous nous posez, d'être innovant dans cette concertation, nous allons le relever avec grand plaisir. Construisons quelque chose d'intelligent avec les chasseurs. Le territoire a besoin d'eux pour les cultures, pour réguler les espèces... Les espaces clos représentent un sujet. Nous avons parlé de faire des haies, c'est peut-être le moyen de faire le lien entre des zones forestières ou qui n'existent plus, donc permettre un plus grand mouvement de gibiers... Nous pouvons coconstruire les mesures à mettre en place, des grillages qui ne laissent passer que le petit gibier, avec des zones où l'on peut faire de la reproduction volatile par exemple. Nous ne ferons pas tout ça sans vous qui connaissez le territoire mieux que personne. Je dirais que vous comptez sur nous, mais nous comptons encore plus sur vous pour construire la suite ! »

Une réaction de PATAV

M. Jean-Michel LAMOTHE, président de l'association Pujo Arbouts Territoire Agri Voltaïque qui regroupe les 35 exploitants à l'origine du projet, précise que 23 des agriculteurs membres de PATAV sont aussi des chasseurs. « Il faut donc faire en sorte que tout ça soit pris en compte » dit-il.

Une précision du cabinet Biotope

Jeanne ROOY, directrice d'études environnementales au sein du cabinet Biotope qui réalise l'étude d'impact sur l'environnement (milieu écologique, milieu paysager notamment), précise : « Il va y avoir une vraie réflexion dans le choix du périmètre des clôtures. Il ne s'agit pas de clôturer le territoire. Les parcelles où il y aura les panneaux permettront de continuer de circuler entre ces parcelles, dans les boisements. »

La conclusion de M. Jean-Paul LABORDE

« Tous ces éléments font partie de la pensée profonde des gens. Il faut y répondre avec des éléments complets pour rendre hommage à ceux qui vivent sur le territoire depuis des lustres. Tous les aspects qui constituent leur paysage sont à prendre en compte ».

LES 20 AVIS ENREGISTRÉS SUR LE PROJET (sms et conversation Zoom)

« Merci pour cette approche sincère et en transparence de ce projet. » (Anne L.)

« Ce type de projet donne de l'espoir pour l'avenir, merci. » (Matthieu)

« Très beau projet ! avec une belle association des agriculteurs et de belles perspectives agricoles avec le site pilote Agrolandes. » (Nathalie G.)

« Beau projet qui pérennisera l'agriculture locale ! » (Valentin)

« Ah la France ! Pour satisfaire tout le monde.... Chacun voit le bout de son jardin et vous devez œuvrer pour tout le monde.... Bon courage ! » - (Anonyme)

« Merci pour l'ensemble des éléments transmis sur ce beau projet collectif. Bravo. » – Eve
« Magnifique projet de développement durable ! » (Camille)

« Très beau projet de développement durable. J'y suis vraiment favorable. » (Chautoudaud)

« Très belle initiative qui permet de consommer mieux et durablement. » (Lucille)

« Bonjour, Un beau projet collectif innovant et plein d'espoir pour le futur. A 100% avec vous ! » (Maxence)

« Très beau projet » (Anonyme)

« Beau projet de développement durable qui va permettre de mieux consommer !
Bravo » (Marion)

« Très bon projet bien préparé déjà et tenant compte de toutes les données de la région tant techniques que climatiques. Bravo ! » (Anonyme)

« Je ne suis pas sûre de pouvoir rester jusqu'à la fin de la conférence... Quel projet enthousiasmant ! J'espère qu'il fera école. » (Anne L.)

« Je ne peux malheureusement pas rester plus longtemps mais j'espère vraiment que vous pourrez aller au bout de ce très beau projet. Tenez bon on est avec vous ! » (Julien)

« Superbe projet collectif et vertueux à la fois ! » (Thomas)

« Effectivement, une belle initiative des agriculteurs et de bonnes réponses apportées. » (Marlene Kiersnowski)

« SUPER PROJET » (Anonyme)

« Un projet original dans ce qui devrait être la norme afin d'atteindre nos objectifs éthiques et économiques agri-cultureaux. » (Anonyme)

« Super projet ! Hâte de voir émerger davantage d'initiatives de ce type. Les agriculteurs et producteurs d'énergie s'associent vertueusement sur un projet local et non-subsidé, que demander de plus. » (Anonyme)

CONCLUSION

La réunion publique du lancement de la concertation préalable volontaire du projet Terr'Arbouts s'est déroulée dans une bonne ambiance et dans un esprit constructif. Dans le contexte de la crise sanitaire, l'événement a réussi à regrouper une petite centaine de participants en présence et à distance, ce qui démontre l'efficacité du format hybride. Ce premier temps de rencontre a rempli son objectif de présenter le projet et expliquer ses potentialités associées.

La plupart des avis reçus en direct, plus particulièrement par SMS, ont montré de l'enthousiasme, voire un soutien actif.

Toutes les contributions enregistrées, y compris les questions, peuvent être structurées en 6 grandes thématiques : la transition agricole, la transition écologique, le modèle économique, les impacts environnementaux, le démantèlement du projet et le dispositif de concertation.

De manière générale, on ressent autant un réel intérêt pour le projet qu'un besoin d'explication de ses caractéristiques et surtout de vérification des atouts avancés par le maître d'ouvrage.

Les remarques des riverains directement impactés montrent aussi qu'ils ont besoin d'être éclairés sur les impacts, en particulier paysagers et environnementaux. Sur ce sujet premier de la concertation, la maîtrise d'ouvrage a confirmé être ouverte à un dialogue continu.

L'intervention de M. Laborde souligne aussi que l'innovation ne doit surtout pas oublier de prendre en compte les traditions, les usages du territoire. C'est aussi un objectif de la concertation.

Le lieu de cette réunion publique, le technopole Agrolandes, a d'une certaine façon incarné l'aspect « Green Tech » du projet au service de l'exigence environnementale, sans artificialisation ni déforestation. Sur ce sujet, les avantages de la technologie numérique utilisée pour des panneaux photovoltaïques dynamiques positionnés au-dessus d'activités agricoles mériteront sans doute d'être développés.

Tout comme il est clair que l'agrivoltaïsme va s'insérer dans le débat d'une profession en quête de cap et de perspectives pour sécuriser sa transformation et permettre la transmission de ses exploitations aux prochaines générations.

Sur tous ces enjeux contemporains de transition écologique et alimentaire, les porteurs de projet doivent continuer de privilégier les temps de rencontres dans un esprit sincère d'explications claires et de faire ensemble.

Avant de clôturer la réunion publique, les porteurs de projet ont insisté sur cette volonté de « n'exclure personne » et de créer « un retour de valeur » pour l'ensemble du territoire.

Les prochains temps annoncés de la concertation sont les ateliers thématiques. Le calendrier des prochains rendez-vous est en ligne sur le site internet du projet où le public peut dès à présent apporter ses contributions dans l'onglet participer : www.colidee.com/terrarbouts